



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Montauban, le 20 juillet 2023

Communiqué de presse

Fonds vert : l'État renforce son intervention pour la reconquête des friches urbaines

Les friches urbaines, issues d'anciennes infrastructures, de sites commerciaux laissés à l'abandon, de sites industriels désaffectés ou d'anciens bâtiments de logements peuvent être réutilisées pour des projets d'aménagement ou de relocalisation d'activités. Cependant, la réutilisation de ces friches s'accompagne le plus souvent de surcoûts importants dus aux travaux préalables nécessaires (démolition, restructuration lourde voire dépollution). Ces surcoûts n'étant pas compensables par les recettes prévisibles de l'opération, un soutien public est indispensable pour mener à bien ces projets.

C'est tout le sens de la mesure « recyclage foncier » du fonds vert lancé par le gouvernement début 2023. Cette mesure, qui succède au « fonds friches » lancé dans le cadre du Plan France Relance, vient financer le déficit foncier généré par ces surcoûts. En cela, elle permet de débloquer la mise en œuvre de projets d'aménagement qui n'auraient pas pu aboutir sans ce financement public.

Cette mesure participe ainsi à l'enjeu majeur de diminution de la consommation d'espace en permettant de valoriser des sites déjà artificialisés tout en générant de l'activité ou en produisant des logements.

La deuxième programmation 2023 de la mesure vient d'être validée pour la Région Occitanie. 44 dossiers ont été retenus, et parmi eux, 8 dossiers concernent le Tarn-et-Garonne :

- ✓ 1 projet implanté à Lafrançaise porté par la SCI QDRS pour la réhabilitation complète d'une bâtisse en centre bourg ;
- ✓ 1 projet de réhabilitation et d'aménagement paysager porté par la foncière solidaire Bien Commun, situé à Cazes Mondenard ;
- ✓ 1 projet présenté par l'entreprise « Saveurs du Quercy » localisé à Lafrançaise pour la réhabilitation d'une ancienne station service ;
- ✓ 4 projets portés par le bailleur social Tarn-et-Garonne Habitat (TGH) dans les communes d'Albias, de Caylus, de Montech et de Parisot pour la création de logements locatifs sociaux dans d'anciennes bâtisses ;
- ✓ 1 projet de renaturation d'un site de la Cité des Chaumes à Montauban porté par TGH.

Ces 8 projets doivent aboutir au total à la création de 43 logements ainsi que 7 nouveaux commerces, qui seront implantés en rez-de-chaussée des bâtiments réhabilités.

Le montant total de subvention attribué est de 1 817 449 euros. Ce montant, issu des fonds régionaux de l'État, vient s'ajouter à la dotation initiale de 4,57 millions d'euros, notifiée au titre du fonds vert 2023 pour le département de Tarn-et-Garonne.